

Une opposition. Quelle opposition?

Doté d'une large majorité au Parlement, le gouvernement qui achève maintenant son mandat n'a finalement pas rendu la tâche facile à l'opposition sociale-chrétienne encombrée par son passé gouvernemental et découvrant une fragilité doctrinale que son rôle de pivot lui avait occultée. Ce déficit d'identité n'a pas frappé l'autre frange de l'opposition constituée par le Vlaams Blok, dont l'influence politique n'a pas fléchi: moins virulent dans le propos, sa capacité de nuisance réside dans l'attraction qu'exercent ses électeurs sur les formations classiques qui cherchent à en recueillir les faveurs.

PAR THÉO HACHEZ

Le parfum consensuel qui a enveloppé la position du gouvernement belge vis-à-vis de la guerre apporte sa touche finale à une législature finalement assez atone de l'opposition. C'est tout au moins le sentiment qui règne du côté francophone. Un sentiment quelque peu trompeur, car le confort numérique apparent de la majorité cachait aussi une assise asymétrique et instable: pléthorique du côté francophone et rikiki dans sa représentation flamande, elle était aussi soutenue par six partis (très) différents. Si le nombre a permis au gouvernement de surmonter les défections ponctuelles liées aux états d'âme de l'un ou l'autre de ses parlementaires, il n'était pas suffisant pour recueillir les majorités spéciales nécessaires à ses projets de réaménagements institutionnels. C'est au sein de l'opposition francophone que les voix complémentaires ont été trouvées, ce qui a encore accentué le déséquilibre: les majorités des deux tiers n'ont été obtenues qu'à la corde grâce à une quasi-unanimité francophone indispensable pour balancer.

UN MANQUE DE FOND

Cette fragilité du camp gouvernemental explique la remontée des thèmes communautaires en Flandre au cours de la dernière année de la législature et durant la campagne électorale. Le courant dans lequel communient l'indépendantisme du Vlaams Blok et le confédéralisme du C.D.&V. fait écho dans l'opinion flamande et dans les autres partis qui ont chacun récupéré des lambeaux de la défunte Volksunie. Du côté des sociaux-chrétiens, l'argument principal est tactique : en n'exploitant pas suffisamment le désir francophone de refinancement des Communautés, la majorité a gâché une chance historique d'aller plus loin dans le sens des revendications soutenues unanimement par le Parlement flamand. Pour ce qu'elle a de fondé, cette considération tactique marque aussi ses limites : le blocage que les francophones devraient opposer aux revendications flamandes futures interdit à un parti — fût-il l'ex-C.V.P. — d'axer son programme fédéral sur cette seule dimension. À quoi on ajoutera que les bénéfiques engrangés en termes de ristourne fiscale (les fameux « afcenten ») sont cette fois visibles pour des citoyens flamands qui pourraient se lasser des chimères symboliques.

Si cette corde nationale a été pincée à l'envi, c'est aussi parce que les autres sonnaient faux. L'orthodoxie budgétaire, dont le C.V.P. s'était institué en gardien, a été respectée. Les deux derniers exercices sont en équilibre, ce qui laisse peu d'espace à la critique : difficile de faire croire que le pays est gouverné par de dangereux aventuriers. Que les efforts du passé, la conjoncture et surtout les taux d'intérêt y soient pour beaucoup ne fait rien à l'affaire. La maîtrise du terrain revenait à l'arc-en-ciel et à une réforme fiscale suffisamment alléchante pour les familles, ne laissant à ses adversaires que l'occasion de quelques embuscades sporadiques. Mais rompus aux exercices gestionnaires et sans trop d'états d'âme, les ministres socialistes flamands porteurs des dossiers les plus chauds (budget et sécurité sociale) étaient blindés.

Des scandales ? Pas grand-chose à se mettre sous la dent. La gestion calamiteuse qui devait déboucher sur la faillite de la Sabena n'a pas vraiment permis aux sociaux-chrétiens de se mettre en valeur autant qu'ils l'auraient souhaité tant l'héritage du passé et leur part de compromissions pesaient lourd. Il a fallu se rabattre sur les à-côtés : les honoraires exorbitants des avocats du ministre Daems (décidément le maillon faible du gouvernement) financés par le contribuable. Fleurant bon l'ancienne Belgique honnie par le mouvement flamand, la Sabena n'était-elle, pas de toute manière, condamnée par une conjoncture qui ne s'est pas retournée depuis ?

Les grands chantiers de la législature, comme la réforme des polices ou la réforme Copernic de l'administration fédérale, n'ont pas fourni non plus de prise à une opposition radicale de la part des formations classiques. La première résultait d'un accord de 98 dont elles avaient été partie prenante : seuls sa mise en place et son financement pouvaient être critiqués. Ce qui fut fait. Encore fallait-il prendre garde de ne pas se mettre à dos les partenaires intéressés par cette réforme que sont les pouvoirs locaux (les com-

munes) et les policiers eux-mêmes. Pas de quoi rire donc. À défaut de s'attaquer unanimement à ligne générale et, finalement, à l'inspiration de Copernic, il ne restait aux sociaux-chrétiens que des os à ronger. Mais la caution qu'apportaient des objectifs consensuels pour leur électorat (modernisation managériale et dépolitisation) et l'incapacité à se coordonner par-delà la frontière linguistique ont limité la portée des tirs croisés.

UNE FAIBLESSE STRUCTURELLE

Le changement de nom des deux partis chrétiens traduit la profonde crise d'identité que la législature arc-en-ciel a révélée en leur sein. Leur statut de parti gouvernemental et l'antagonisme de leurs rivaux leur avaient longtemps épargné une interrogation existentielle sur leur base idéologique. Le fait qu'ils y aient répondu de façon non seulement divergente mais aussi non concertée donne la mesure de l'inconsistance actuelle de leur fond historique commun. Flamand et encore chrétien au Nord, démocrate et humaniste du côté francophone, les options de ces deux partis cachent mal un désarroi devant la nécessité de traduire politiquement des valeurs largement consensuelles qu'ils avaient contribué à banaliser par la revendication d'occuper le centre de l'échiquier politique.

En Flandre, la réaction chimique de l'arc-en-ciel a dissous un corpus doctrinal vieilli et produit un étrange précipité où la référence chrétienne ne s'exprime que sur le terrain strictement délimité d'un conservatisme moral et se combine avec une revendication tautologique de bonne gouvernance. Un discours papal, en quelque sorte, que l'on ressort de la naphthaline dans les débats sur l'euthanasie, le mariage des homosexuels ou la vraie-fausse dépenalisation des drogues douces, mais qui ne semble en rien porteur d'une inspiration générale pour la conduite des autres affaires du pays. Le C.D.&V., comme le C.D.H. du reste, se prétend bien le parti des familles, avec quoi on ratisse large mais peu profond.

Du côté francophone, le deuil a été fait de la référence officielle au religieux (lire dans ce numéro l'article d'Hervé Cnudde). En choisissant d'être démocrate et humaniste, le risque pris apparaît limité, tant il apparaît que le contraire (antidémocrate et inhumain) eût été peu plausible. Les profits seront sans doute à la mesure de la mise. La précipitation d'une bouillante présidente prête à faire flèche de tout bois, mêlant critiques pertinentes et mesquineries, ne suffira pas à restaurer une autorité qui demande une assise doctrinale plus solide que celle d'une sorte de parti blanc girouette, qui galvaude dans ses ambiguïtés le reste de ses bases sociales. Certes, les chiffres ne seront peut-être pas aussi rudes que les critiques qu'on peut lui adresser : mais quelques niches acquises sur des problématiques ou sur quelques notoriétés respectables ou compétentes ne fondent pas une alternative qui peut seule ancrer une reconversion durable du parti.

Au fond, la difficulté ne vient-elle pas de ce que la traduction laïcisée des valeurs chrétiennes, telle que l'ont opérée les partis chrétiens, est à ce point admise par tous les bords démocratiques qu'elle ne constitue plus qu'une doxa consensuelle, insuffisante pour ressourcer un courant fort qui s'en

réclamerait en propre ? Ces valeurs sont désormais l'affaire de tous, au point que leur labellisation chrétienne apparaît à juste titre outrancière, sauf quand elle cautionne la spécificité ringarde de la morale sexuelle du Vatican. Triomphe cruel, donc, qui ne laisse pas d'autres horizons que celui d'entreprendre une traduction à nouveaux frais ou celui d'exploiter de façon opportuniste les écarts inévitables de gestion politique en regard de ces valeurs ?

UNE PRATIQUE SOCIALE

En Flandre, une étape décisive a été franchie dans la dissolution du lien entre la société civile organisée et le parti chrétien qui la prolongeait sur le terrain politique. Le maintien des mécanismes de concertation sociale au plus haut niveau (en particulier ceux des négociations interprofessionnelles) a mécaniquement contribué à cette désarticulation. Sous le label de l'État social actif, l'adoption de certaines dispositions sociales a rencontré certains souhaits implicites ou explicites des syndicats chrétiens : la réforme du minimex, l'attention portée au revenu net des salariés les moins favorisés pour creuser le fossé avec les allocations de chômage et, plus récemment, le relèvement des pensions.

Tout cela a permis la C.S.C. de terminer un deuil rapide de ses traditionnels relais gouvernementaux. L'accord obtenu avec la F.E.B. sur l'exercice du « droit de grève » signale aussi que le maintien d'une pratique de la concertation, qui a désormais contourné le relais politique qu'assurait le C.V.P., plus encore que le P.S.C. Pour éviter que ne se mette en place une majorité alternative, les libéraux, francophones comme flamands, ont aussi été étrangement discrets sur leur revendication antédiluviennne : la personnalité juridique des syndicats. Et cela bien que différentes affaires (celle de la K.B. Lux et celle du Setca bruxellois) leur ouvraient un boulevard. Il va de soi que la réforme fiscale, avec son effet retard sur les finances publiques, n'est pas la tasse de thé des organisations syndicales, mais comment oublier que les affiliés sont aussi des contribuables ?

En Flandre encore, le pluralisme politique dans les organisations chrétiennes a fait son chemin dans les esprits de l'A.C.W., le mouvement ouvrier chrétien flamand, là où naguère il ne s'exprimait que timidement ; du côté francophone, le principe en était acquis depuis longtemps, mais subsistait encore le tabou du P.S., qui a été ouvertement levé. Même si elle reste budgétairement tendue, la gestion des soins de santé a certes attiré à elle des mécontentements professionnels divers, mais elle n'a pourtant pas offert l'occasion d'une opposition où mutuelles et partis chrétiens auraient fait cause commune. Le rééquilibrage obtenu par l'encore-Nouveau-PSC en faveur de l'enseignement subventionné, en récompense du concours qu'il a apporté au vote des lois spéciales, apparaît dès lors comme un contre-exemple qui s'explique notamment par le fait qu'il concerne également l'enseignement organisé par les communes et les provinces. Ajoutons que cette question de l'égalité des élèves constituait une lancinante épine juridique dans le pied de la Communauté française et que toute évolution du système

L'ARC-EN-CIEL : DE TOUTES LES COULEURS

des réseaux passe nécessairement par un apurement de ce passif.

L'avenir de la société civile organisée ne tient-elle pas dans une clarification de ses liens avec le politique qui seule peut garantir son autonomie et sa liberté d'action? Même si des tendances régressives se manifestent ici et là, il semble que la législature ait permis de progresser dans ce sens.

LE GRAND ÉCHEC DE L'ARC-EN-CIEL

Doit-on rappeler au Premier ministre ses imprudentes prétentions à éliminer l'extrême droite flamande par sa « bonne gestion »? Si on doit la juger au score probable du Blok, la note risque d'être sévère. Maintenu dans une position d'aiguillon opportuniste dans la mesure même où l'ensemble des partis flamands continuent à convoiter ses trop nombreux électeurs, le parti semble au contraire s'incruster, alors même que le nationalisme flamand démocratique tend à se dissoudre dans les formations classiques. La reprise, sur le mode mineur, des thèmes privilégiés et des censures du Blok pèse sur la diversité d'une offre politique qui tire à droite : elle est notamment la cause principale de l'alignement progressif du V.L.D. sur un C.D.&V. qui, dans la redéfinition d'identité que lui a imposée le contexte, subit plus directement encore son attraction.

Était-ce fatal? Nous devons garder à l'esprit l'hypothèse improbable dans l'immédiat, mais non moins terrifiante (en particulier pour les francophones), d'une majorité des droites flamandes, libérale et chrétienne, qui prendrait quelques libertés avec le cordon sanitaire en autorisant des ralliements individuels de blokkers ou de sympathisants. C'est ce à quoi nous expose la persistance de cette face sombre d'un paysage politique flamand balkanisé; c'est aussi une option qui refait surface chez les récents dissidents du V.L.D. et dans certains clubs patronaux traditionnels en Flandre. Les uns et les autres se donneraient l'alibi d'une élimination politique du Blok. Au reste, plus personne en Flandre ne songe à poursuivre la voie légale ou judiciaire pour en venir à bout. L'échec du procès mené à l'encontre des asbl qui financent le Vlaams Blok et le refoulement par le Conseil d'État du dispositif qui aurait dû l'empêcher de verrouiller la situation à Bruxelles ont eu pour seul effet de rendre le parti plus méfiant dans son expression publique, tout en lui offrant les apparences d'une respectabilité cautionnée par les tribunaux.

La lutte contre l'extrême droite est un échec cuisant qui incombe tant à la majorité qu'à l'opposition flamande. Impliquant tous les partis traditionnels, les malversations découvertes dans la gestion de la ville d'Anvers ne seraient sans doute que broutilles dans un contexte où l'on aurait honoré cette priorité.

Théo Hachez